

ASSOCIATION VIVRE L'ESPLANADE DE L'EUROPE
Nathalie Pigot, Présidente
12 Esplanade de l'Europe
34000 Montpellier
av2e@hotmail.fr

Montpellier, le 13 Juin 2014

Réf. : 481 380

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AV2E 2014

L'Assemblée Générale s'est tenue le lundi 12 mai 2014 à l'Hôtel Royal de Montpellier, sous la présidence de Madame Nathalie Pigot et des membres du Conseil d'administration.

Présents : Madame, et/ou Monsieur :

Maison 1 : Chapot, Dupuis, Fourquier, Germain, Mallen

Maison 2 : Antigone, Briry, Clément, Combes, Gautier, Hadi, Lesens, Marty, Rival, Saint-Etienne, Sarlat

Maison 3 : Agni, Bon, Deneuille, Naud, Noel, Teissier, Saint-Etienne

Maisons 4-5 : Agni, Auguet, Bortnyk, Bruguier, Cotin, Lhote, Millet, Simorre, Tagliamonte

Maison 6 : Bonafé N, Derambure, Fourquier, Hersen, Lhoudini, Opsomer, Pigot, Poirier, Vernhet

Maison 7 : Blanc, Blanquer, Bousquel, Fourtet, Grenet, Grosset, Lavastre

Maison 8 : Beurieux, Bonafé M, Comet, Fabero, Thiebeaux.

Maison 9 : Bernard, Bogaert, Casademont, Croizat, Frecaut, Hnatkow, Ivernel, Jaubert, Malavieille, Marlier, Revillet, Torres.

Maisons 10-11 et 12 : Baédé, Canac, Combes, Dell Ova, Francois, Guegan, Houblon, Ivernel, Pain, Vidal.

Membres du conseil d'administration présent(e)s : N.Pigot, B.Fourtet, J-P.Noël, M.Vidal, N.Fourquier, M.Poncé, G.Blanc

1. Présentation du rapport d'activité et de ses principaux points sur la période 2013-2014 par N.Pigot

- les 2 rencontres avec M.Delafosse
- 1 rencontre avec V.Meneux, coordinatrice de territoire Centre-Faubourg
- les rv avec les candidats à la mairie de Montpellier

Les problèmes évoqués lors des 2 réunions avec Mr Delafosse sont :

- en journée : les professionnels embêtés par les groupes qui s'agglutinent aux fenêtres
- en soirée/nuit : les nuisances sonores générées directement et indirectement par les 2 bars à alcool situés aux pieds de la résidence.
- Les dégradations de l'esplanade : saleté, problème d'hygiène

2. Le statut de la pelouse située sous les fenêtres : espace public ou privé ?

Les problèmes diurnes subis par les professionnels nous amènent à considérer la pelouse qui se trouve au pied de nos fenêtres. Le service des espaces verts de la mairie entretient cet espace pour autant est-ce un espace privé ou public ? Le syndic Foncia n'a pas de réponse claire à nous apporter à ce sujet. Mr Casademont préconise un relevé qui serait établi par un expert géomètre. L'ensemble du bureau et des personnes présentes sont d'accord pour clarifier auprès du cadastre. Mr Blanc se propose d'y aller. Il faut également vérifier auprès de la mairie selon Mme Houblon car l'impôt foncier est également calculé en fonction des espaces extérieurs. En toute logique la surface cadastrale doit correspondre à la surface imposable.

3. Les saletés

L'installation de grilles à chaque extrémité de la résidence a été demandée lors de l'AGO organisée par Foncia. Elles devaient permettre d'éviter aux recoins de servir d'urinoir, de dépotoir et autres... Elles ont été rejetées lors du vote. Mme Fourquier propose que ce soit la mairie qui prenne en charge leur installation.

Mme Loudhini fait remarquer que l'esplanade est un espace très touristique majeur et que bien trop souvent les pelouses ainsi que l'esplanade elle-même sont jonchées de déchets et de verre brisés. Cet espace renvoie une image dégradée de notre résidence mais aussi de Montpellier. De plus il devient dangereux principalement pour les jeunes enfants à cause du verre brisé.

L'arrosage de la pelouse le soir doit se faire vers 21h00 pour faire évacuer les personnes qui y sont installées et éviter l'installation d'autres personnes.

4. La présence de la police

L'association a demandé une présence policière plus régulière. Toutefois ceci est resté plus ou moins lettre morte. Nous avons eu en effet cet hiver sur un créneau horaire de 16h00-17h00 le passage de voitures de police municipale mais leur fréquence a été extrêmement rare. Lundi 12 mai, la présidente a pu constater de visu, la ronde de 3 policiers municipaux à vélo au pied de la résidence.

Mme Houblon fait remarquer que lors de manifestations, la police nationale est requise. En conséquence nous pourrions faire appel à elle. J'ajoute que la police nationale peut intervenir lorsque des personnes consomment de l'alcool hors des bars et provoquent des nuisances sonores.

5. Le bilan comptable de l'AV2E

Mr Michel Vidal trésorier de l'AV2E nous communique les dépenses effectuées depuis la dernière AG.

663,76 euros de dépenses :

- 22,30 fêtes des voisins 2013
- 27,00 réunion AV2E en extérieur
- 14,18 copies
- 38,00 courriers candidats (grandes enveloppes, timbrage, tirage courrier)
- 24,25 rappel courrier candidat
- 9,70 timbres
- 104,15 dossiers candidats
- 23,59 Top office enveloppes
- 58,41 Impremium
- 285,48 envoi convocations
- 56,30 envoi convocations

solde au 12 mai 2014 : 1258,46 euros

6. La représentativité et la visibilité de l'AV2E

Mr Noël indique que l'AV2E est une association dont l'effectif est composé presque exclusivement à de rares exceptions de propriétaires ce qui pose le problème de sa représentativité auprès de tous les habitants de la résidence. En effet, les locataires y sont très nombreux et ces derniers pourraient être membres et de fait être mieux informés sur son action. Se pose dès lors le problème de sa visibilité et de sa communication. En ce qui concerne sa visibilité, l'AV2E doit faire partie d'un comité de quartier afin que ce dernier puisse être un interlocuteur auprès de la municipalité, sans pour autant perdre son autonomie.

En ce qui concerne la communication de l'AV2E, Il apparaît pertinent de créer un site web qui décrirait l'association, ses buts et ses actions en temps réel. Mme Millet se propose de contacter son voisin informaticien pour cela. Mme Houblon et Mr Blanc nous conseille d'être présents parmi la liste des sites répertoriés sur le site de la mairie.

7. Les rv avec les candidats et notamment Mr Saurel

Mr Blanc suggère de continuer rapidement notre action auprès de Mr Saurel et de demander un entretien avec lui.

Mr Noël suggère de s'appuyer sur la réponse que Mylène Chardes, colistière de la liste "Montpellier c'est Vous" (liste Saurel), a apporté lors de notre entretien avec Mr Saurel pour nous permettre d'avancer dans nos démarches.

Lors de l'AG, le problème de la consommation excessive d'alcool, de stupéfiants est soulevée d'un point de vue micro et macro social. D'un point de vue microsociale, les attitudes générées par les consommateurs de substances illicites et l'absorption massive d'alcool posent des problèmes avec le voisinage : comme nous l'avons vu plus haut, le bruit, le verre brisé, les bouteilles et les déchets sur les pelouses, déjection humaine sont récurrents, sans compter que ces comportements sont nocifs pour les individus eux-mêmes. D'un point de vue macrosociale, se pose immédiatement le problème de santé publique à plus ou moins long terme et de fait celui du coût économique pour la société. Se pose également la question par voie de conséquence le positionnement et l'implication directe de la SERM en tant que bailleur public et instrument de la collectivité par rapport aux baux accordés pour des bars à alcool. Est-ce légitime qu'une telle instance sensée servir la collectivité et donc l'intérêt général cède ses baux à des bars à alcool ? C'est un non sens.

8. La cotisation

Depuis la création de l'association, il y a eu un seul prélèvement en 2011 de 10 euros par logement soit 4220 euros perçus par le syndic puis reversé sur le compte de l'association. Il n'y a pas eu de cotisation en 2012 ni en 2013 car son prélèvement posait problème au sein des membres. Mme Millet pose le problème : une association n'a pas le droit de passer par le syndic pour prélever des cotisations et doit recueillir ses adhésions comme les autres associations. L'association se propose de rembourser tous les copropriétaires qui ne désirent pas cotiser afin de neutraliser les tensions autour de la question du prélèvement. Ce remboursement ne peut être effectif seulement à partir des cotisations à venir. La question du prélèvement sera soulevée lors de l'AGO en automne prochain et sera votée par maison. Comme indiqué plus haut les personnes ne désirant pas cotiser seront remboursées. Le système actuellement mis en place permet de soulager le bureau constitué de bénévoles lesquels sont déjà fort occupés par l'association.

9. La fête des voisins

Mr Vidal a rapporté de Paris 24 affiches pour nos 24 entrées. La ville de Montpellier ne faisant pas partie des villes "affiliées" à la fête des voisins, la mairie n'en dispose pas.

10. Nouveaux membres élu(e)s :

Mmes Nathalie Pigot, Nathalie Fourquier, Magali Poncé, Evelyne Houblon, Christine Loudhini.
Mrs Jacques Saint-Etienne et Jérôme Fourquier,

Le conseil d'administration est donc composé de :
MMes Bruguier, Fourquier, Houblon, Loudhini, Pigot, Poncé.

MM Blanc, Benezech, Cuadrado, Fourquier J, Fourtet, Hnatkow, Jedrewski, Lemasson, Noël, Saint-Etienne et Vidal.

Pour le comité,
Nathalie Pigot

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pigot', with a long horizontal stroke extending to the left and a vertical stroke extending downwards.